

3.1 Organisation des formations théoriques et pratiques

I. Les formations théoriques :

A) En présentiel

Sessions d'entraînements théoriques au code de la route sans prises de rendez-vous.

Les horaires :

Lundi	de 10h à 12h - 14h à 19h
Mardi et jeudi	de 09h à 13h - 14h à 19h
Mercredi	de 09h à 13h - 16h à 19h
vendredi	de 17h à 19h

Cours thématiques collectifs.

Les thèmes abordés sur le code de la route sont les suivants :

- La circulation routière ; Le conducteur
- La route ; Les autres usagers
- Les notions diverses ; Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule ; La mécanique et ses équipements
- La sécurité du passager et du véhicule ; L'environnement

Les horaires : Mercredi de 14h à 16h

Les cours collectifs pour les élèves ayant choisi la conduite accompagnée, seront au nombre de 2 et dureront 1h. Ils seront dispensés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière. Ces séances seront sur inscription.

- Le premier rendez-vous pédagogique portera sur le thème de l'alcool et des stupéfiants au volant, ainsi que sur la vitesse et la fatigue des conducteurs.
- Le second rendez-vous pédagogique portera sur la compréhension et la manière donc il faut remplir un constat amiable mais également sur études d'accidents.

Les horaires : Sur rendez-vous

B) En distanciel

Des sessions d'entraînements au code de la route seront disponibles en ligne, via « PACK WEB »

II. Les formations pratiques

A) En présentiel

Des cours de formations pratiques vous seront dispensés, sur prise de rendez-vous.

Les horaires : Du lundi au vendredi, de 8h à 20h et Le samedi de 8h à 17h